

Avis adopté

Séance plénière du 15 octobre 2025

Complexité des *aides de l'Union européenne* et visibilité de son action

Déclaration du groupe Entreprises

Le groupe Entreprises souhaite tout d'abord saluer la qualité et l'intérêt du travail mené dans le cadre de cet avis. Ce texte reflète fidèlement la réalité vécue par nos entreprises, notamment les petites et moyennes, lorsqu'elles tentent d'accéder aux financements européens.

Ces aides jouent pourtant un rôle essentiel. Elles constituent un levier majeur de compétitivité, d'investissement et de transformation. Elles soutiennent l'innovation, la transition écologique, la recherche, la formation et le développement territorial. Mais, malgré leur importance, elles restent trop peu utilisées. Comme le souligne à juste titre cet avis, les moyens existent, mais leur mobilisation demeure en deçà des attentes et du potentiel.

Ce paradoxe s'explique avant tout par la complexité du système d'aides. Les entreprises se trouvent face à un véritable labyrinthe administratif : des dispositifs multiples, des guichets européens, nationaux, régionaux, parfois locaux, et une coordination qui reste trop souvent perfectible. Même les structures les mieux accompagnées peinent à identifier le bon interlocuteur, le bon programme et la bonne procédure.

À cette complexité s'ajoute une lourdeur procédurale qui décourage. Les dossiers sont longs à constituer, les règles d'éligibilité changent en cours de route, les justificatifs s'accumulent, les contrôles se multiplient... et parfois, malgré tous les efforts fournis, le risque de requalification ou de sanction persiste. Comme le souligne l'avis, ces évolutions rétroactives des règles génèrent une réelle insécurité administrative, juridique et financière. Dans un environnement économique déjà incertain, cela peut suffire à dissuader bien des porteurs de projets.

Une autre difficulté majeure tient aux délais de paiement, souvent beaucoup trop longs. Les entreprises, et en particulier les plus petites, n'ont pas toujours la trésorerie pour supporter plusieurs mois d'attente avant de percevoir les aides promises. Ce décalage entre le moment de la dépense et celui du remboursement fragilise les structures les plus vulnérables et freine considérablement l'accès aux programmes européens.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que la France demeure en dessous de la moyenne européenne en matière de décaissement des crédits et de consommation des fonds structurels. Nous ne profitons donc pas pleinement des moyens mis à disposition par l'Union. Autrement dit, les financements existent, mais nous ne les mobilisons pas assez, faute de simplicité, de clarté et d'accompagnement adapté.

S'ajoute à cela un manque de visibilité. Trop souvent, les entreprises, mais aussi les citoyens, ignorent que les dispositifs dont ils bénéficient proviennent de l'Europe. Les politiques de communication sont inégales, l'origine européenne des aides est peu identifiée, et cette invisibilité contribue à entretenir un sentiment de distance, voire de défiance, à l'égard de l'Union. Il faut le dire : l'Europe agit, mais elle ne le fait pas toujours savoir. Et cela nuit à la compréhension et à la reconnaissance de son action.

Le groupe Entreprises partage pleinement ces constats. Mais au-delà des procédures, il faut rappeler que la complexité des aides traduit aussi un manque de vision intégrée de la politique de soutien économique européenne. Les dispositifs sont souvent conçus de manière sectorielle, sans réelle articulation entre les priorités industrielles, les transitions écologiques et numériques, et les besoins concrets des entreprises sur le terrain.

Il existe des orientations claires et pragmatiques formulées dans cet avis comme la volonté d'améliorer la lisibilité et la coordination des dispositifs, de clarifier le rôle des différents niveaux d'intervention et de créer de véritables guichets uniques ou points de contact territoriaux facilement identifiables. Il est tout aussi nécessaire de garantir une meilleure prévisibilité des règles, d'éviter toute rétroactivité et de stabiliser le cadre juridique dans la durée. Le Groupe entreprise soutient les propositions qui visent à accélérer les paiements, à simplifier la gestion des justificatifs et à limiter les contrôles redondants. Ces mesures sont concrètes, attendues et pleinement en phase avec les besoins du terrain.

Il est à saluer les préconisations relatives à la sécurité juridique et à la transparence. Trop d'entreprises renoncent encore à solliciter un financement européen par crainte de commettre une erreur d'interprétation ou d'être pénalisées lors d'un contrôle. Il faut restaurer la confiance et redonner envie d'Europe.

Enfin, mieux communiquer sur la valeur ajoutée européenne est nécessaire. Il faut rendre l'Europe plus visible dans les projets qu'elle finance et plus compréhensible dans ses démarches. Les entreprises doivent savoir où s'adresser, comment déposer un dossier et quels avantages elles peuvent réellement en tirer. C'est une question de clarté, mais aussi de crédibilité pour l'Union européenne.

Les réserves portent sur les propositions relatives aux consultations citoyennes et aux consultations encadrées des organisations de la société civile. Si elles peuvent être utiles pour enrichir la réflexion, elles ne doivent pas alourdir davantage les processus. Ces consultations doivent s'appuyer sur la société civile organisée, structurée et représentative, pour être efficaces. Mais c'est aussi aux acteurs de la société civile de mieux s'organiser...

En conclusion, cet avis met parfaitement en évidence les obstacles auxquels se heurtent les entreprises dans l'accès aux aides européennes, mais aussi les leviers d'amélioration possibles. Il nous invite à repenser la manière dont l'Europe conçoit et déploie ses politiques de soutien : avec davantage de simplicité, de cohérence et de proximité.

Pour toutes ces raisons, **le groupe Entreprises vote favorablement ce texte.**